



# Mouvement départemental 2015

## PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES VŒUX GEOGRAPHIQUES

### **PRINCIPE GENERAL:**

Il s'agit d'une possibilité d'obtenir une nomination dans un secteur délimité. Chaque secteur est composé d'un certain nombre de communes. La liste des secteurs et leur composition respective figure en annexe 3 des modalités du mouvement.

Le personnel participant qui formule ce type de vœu est automatiquement candidat sur tout poste correspondant à la nature du support sélectionnée qui se libère en cours de mouvement dans le secteur géographique considéré.

En effet, un vœu géographique porte nécessairement sur une nature de support (nature de poste)  $\underline{et}$  un secteur précis. Chaque association possible correspond à un vœu et à un code.

#### Nota bene :

il est techniquement impossible de faire un vœu du type « tout poste sur le secteur ...».

Pour chaque secteur, les natures de poste proposées sont :

- enseignant classe maternelle (ECMA),
- enseignant classe élémentaire (ECEL),
- titulaire remplaçant brigade,
- titulaire remplaçant ZIL.

Pour formuler ses vœux, le candidat doit donc déterminer :

- la nature du support sur lequel il souhaite exercer ;
- le secteur sur lequel il souhaite être nommé.

A noter : les postes de titulaires de secteur (TS) ne sont pas proposés en vœu géographique mais correspondent à un vœu précis.

### Exemples:

1. Un personnel participant au mouvement souhaite obtenir uniquement des postes d'enseignement classe élémentaire sur le secteur 1.

Pour formuler ce vœu, il devra saisir le code correspondant à « tout poste d'enseignement classe élémentaire (ECEL) » du secteur 1.

2. Un personnel participant au mouvement souhaite obtenir un poste sur le secteur 1, quelle que soit la nature du poste.

Il doit alors effectuer 4 vœux :

- « tout poste d'enseignement classe élémentaire ECEL secteur 1 »
- « tout poste d'enseignement classe maternelle ECMA secteur 1 »
- « tout poste de titulaire remplaçant brigade secteur 1 »
- « tout poste de titulaire remplaçant de ZIL secteur 1 »